

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Date de la convocation : 18 Novembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 29 Novembre 2022

**Nombre de membres afférents au Conseil municipal** : 15  
**Nombre de membres en exercice** : 15  
**Nombre de votants** : 10

**Membres en exercice** : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

**Absente excusée** : Mme BERTRAND Adeline.

**Absents non excusés** : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; M. LEROY Alexandre ; Mme MATIFAS Amélie.

**Secrétaire de séance** : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### **OBJET : ADRESSAGE : DÉNOMINATION DES IMPASSES**

Madame le Maire informe les conseillers que, selon la [LOI du 22 février 2022 dite LOI 3DS](#) et sur les conseils de Somme Numérique, il serait préférable de créer et dénommer les voies privées ouvertes à la circulation.

En effet, lors des formations suivies pour l'adressage, le personnel du SDIS indiquait que les secours perdaient énormément de temps lorsque l'appel provenait d'une impasse, privée, non dénommée.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau ci-dessous, et autorise Madame le Maire à acheter les panneaux correspondants :

Adresse actuelle	Nombre de logements	Nom de l'impasse	Numérotation de l'impasse
8bis Rue d'Estrées	4	IMPASSE JACQUES	2-4-6-8
5bis et 5 ter Rue d'Estrées	2	IMPASSE DES HIRONDELLES	2-4
3bis Rue de Longpré	6	IMPASSE DES GRANGES	2-4-6-8-10-12
18 Rue de Grattepanche	4	IMPASSE DERGAL	1-3 2-4
22 Rue du Grand Hignu	4	IMPASSE DENISE	1-3 2-4

Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du - 1 DEC. 2022

